

Commune de Sainte Lucie de Tallano
Conseil Municipal- Séance du 16 mars 2023
Délibération N° 2023-CM-031602

2023 N°031602

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE LUCIE DE
TALLANO

Nombre de membres	10
En exercice	10
Qui ont pris part à la délibération :	8

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

Objet de la délibération : Annulation de titres

Séance du 16 mars 2023
L'an deux mille vingt trois
Et le seize du mois de mars

à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Lucie de Tallano, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jules BARTOLI.

Etaient présents : Monsieur BARTOLI Jules
Monsieur PIAZZA François
Madame RICCI Alphonsine
Monsieur STROMBONI Marc
Monsieur PEDINIELLI Julien
Monsieur RENUCCI Roch
Monsieur PEDINIELLI Jean-Marie

Etaient absents : Madame PIAZZA Pauline, Monsieur CESARI Paul-Noël

Ont donné pouvoir : Monsieur OCCHIMINUTI Jean-Baptiste a donné pouvoir à Monsieur PEDINIELLI Julien

Mme Alphonsine RICCI a été nommée secrétaire

Le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'annulation d'un certain nombre de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal,

Considérant la situation économique des redevables, ou la situation des biens.

Il est proposé de renoncer au recouvrement des titres de recettes dont le détail suit :

		NOM PRENOM	Annulation forfait eau et redevance pollution 2021
41	365	CHIODINO Pierre	X
41	366	CHIODINO Pierre	X
41	432	GIOCANTI Paule	X
	439	GIOVANNANGELI Antoine François	X
	530	MARINO Patricia	X
42	542	METAIS Alain	X
	614	PEDINIELLI Ange	X
43	619	PEDINIELLI Antoine	X
43	648	PETIT Pierre	X
43	736	SINONCELLI Patricia	X
43	752	UMBDENSTOCK MICHOT Bernard	X
	754	VADON Anne	X
	755	VADON Anne	X
	756	VADON Anne	X
	757	VADON Anne	X
	758	VADON Anne	X

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire dans toute sa teneur.

Autorise Monsieur le Maire à annuler ces créances

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jules BARTOLI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération conformément aux dispositions de la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de SARTENE

Le _____ et publication du _____